

## NÉCESSITÉ D'OBTENIR UN PERMIS OU CERTIFICATS

- TRAVAUX EXTÉRIEURS

- TRAVAUX INTÉRIEURS

### ATTENTION

**PERMIS non OBLIGATOIRE\*\*\***

**\*\*\*\*Malgré le fait qu'un permis ne soit pas exigible, certaines normes EXISTENT cependant et doivent être respectées.**

**AVANT DE COMMENCER TOUS TRAVAUX, CONSULTEZ LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX\*\*\***

**Pour d'autres informations, veuillez nous contacter**

Municipalité de Havre-Saint-Pierre

Division urbanisme et environnement

1235 de la Digue, Qc, G0G 1P0

Téléphone : 418 538-2717

Télécopieur : 418 538-3439

e-mail : [info@havresaintpierre.com](mailto:info@havresaintpierre.com)



VILLE DE HAVRE-SAINT-PIERRE

TERRE DIGNE DE RICHESSES

### PERMIS OBLIGATOIRE

#### Travaux extérieurs

- Remplacement ou modification du revêtement de la toiture ou des murs, incluant l'isolation ;
- Affichage des enseignes au mur et sur poteaux de même que les panneaux-réclames
- Construction d'un patio, terrasse, galerie, portique et véranda pour usage résidentiel, en cour avant et latérale
- Construction ou agrandissement d'un garage, remise ou abri d'auto
- Installation d'un spa ou d'une piscine
- Construction de clôtures, murs et murets
- Remplacement ou modification de portes et fenêtres
- Installations septiques
- Ouvrage de captage des eaux souterraines
- Construction et agrandissement d'un bâtiment principal
- Démolition ou déplacement de tout bâtiment
- Coupe forestière en bordure de la route
- Ensablement des rives et entretien d'un enrochement
- Aménagement et intervention sur les rives d'un cours d'eau
- Construction d'une serre privée
- Construction d'un abri à bois
- Réalisation d'une vente de garage
- Création d'une nouvelle entrée charretière ou agrandissement d'une entrée déjà existante (autorisation)

#### Travaux intérieurs

- ✓ Aménagement d'un sous-sol
- ✓ Ajout d'une chambre ou d'une pièce
- ✓ Modification des divisions ou de la superficie d'une ou plusieurs pièces
- ✓ Modifications à la structure d'un bâtiment principal
- ✓ Déplacement ou ajout d'un escalier intérieur
- ✓ Aménagement ou ajout d'un nouveau logement

### PERMIS non OBLIGATOIRE\*\*\*

#### Travaux extérieurs

- Entretien normal (peinture et réparation mineure)
- Construction en cour arrière de patio, terrasse, galerie, portique et véranda pour usages résidentiels \*
- Les constructions complémentaires résidentielles (foyer extérieur pergola, jeux extérieurs, abris-soleil, etc.) \*
- Installation d'une thermopompe
- Construction d'escaliers extérieurs \*
- Réalisation d'un aménagement paysager
- Installation d'abri d'hiver et clôture à neige \*
- Installation d'antenne de télévision standard, numérique ou de télécommunication
- Installation de réservoir de gaz ou d'huile \*
- Installation d'éolienne \*
- Coupe d'arbres en milieu résidentiel
- Plantation d'arbres
- Aménagement de la surface d'un stationnement
- Changement de gouttières
- Renouvellement de soffite et facia
- Installation d'une cheminée

#### Travaux intérieurs (N/A)